



COMMUNIQUÉ

8 octobre 2019

Michel Cadelano est nommé membre du directoire du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR)

Michel Cadelano rejoint le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution en tant que Membre du directoire le 1^{er} octobre 2019, aux côtés de Thierry Dissaux, Président.



Michel Cadelano a effectué toute sa carrière au sein du secteur bancaire français. Anciennement Inspecteur général chez Bpifrance, il était l'interlocuteur privilégié de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et de la Supervision Unique de la Banque Centrale Européenne (BCE).

Michel Cadelano a été notamment Responsable de l'audit interne pour l'Europe de l'Ouest au sein de la Société Générale. Il a fait également partie de l'Inspection générale de BNP Paribas et a accompagné le déploiement informatique de la nouvelle stratégie de gestion de trésorerie des clients de la banque.

Enfin, dans la première partie de sa carrière, Michel Cadelano a eu la responsabilité du système d'information pour les activités de monétique et de banque de flux.

Michel Cadelano déclare : « *Je suis ravi de rejoindre l'équipe du FGDR, opérateur de crise bancaire au service d'une finance responsable. Je suis heureux de pouvoir apporter mon expérience des enjeux réglementaires et des défis technologiques du secteur bancaire* ».

Thierry Dissaux, président du directoire du FGDR, se félicite de son arrivée : « *Nous sommes très heureux d'accueillir Michel Cadelano au sein de notre directoire. Sa solide connaissance du secteur bancaire, des sujets de gouvernance et de gestion des risques nous sera très précieuse dans la poursuite de notre mission.* »

A l'international, Thierry Dissaux assure la représentation du FGDR auprès de l'EFDI, association européenne des assureurs-dépôts, dont il a été réélu président à l'unanimité pour un deuxième mandat consécutif le 26 septembre dernier. Michel Cadelano est membre du Comité exécutif de l'IADI, association internationale des assureurs-dépôts.

Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR)

Le FGDR a pour mission de protéger et d'indemniser les clients en cas de défaillance de leur établissement bancaire ou prestataire de services d'investissements. Créé par la loi du 25 juin 1999 sur l'épargne et la sécurité financière, il intervient à la demande des autorités de supervision du secteur bancaire et financier soit en amont, en intervention préventive ou de « résolution » des crises bancaires, soit en indemnisation au moment de la défaillance d'un établissement. Il couvre 472 établissements adhérents et gère trois mécanismes : la garantie des dépôts, la garantie des titres et la garantie des cautions.

Opérateur de crise bancaire au service d'une finance responsable, le FGDR est un acteur-clé au service de la stabilité du système bancaire français.

CONTACT : Sylvie Godron-Derozières – FGDR

sderozieres@garantiedesdepots.fr

T +33 (0)1 58 18 38 01 / Mobile : + 33 (0)6 71 31 21 22

Site web FGDR : www.garantiedesdepots.fr

Céline Mandouze – Cabinet CLAI

fgdr@clai2.com

T +33 (0)1 80 50 53 40 / +33 (0)6 72 77 59 51